

Contrat de service peoplefone business

1. Eléments contractuels

Le propos de ce contrat est la fourniture de services de télécommunication basés sur la voix sur IP (VoIP) à de petites et moyennes entreprises. Ces services et leurs conditions sont spécifiés dans les éléments contractuels suivants:

- Contrat de service peoplefone business
- Prix et conditions (Appendice 1)
- Garanties financières (Appendice 2)
- Conditions générales de peoplefone (disponible sur www.peoplefone.ch)

2. Prestations de peoplefone business

Le service peoplefone business offre les prestations suivantes:

- Compte collectif peoplefone avec nombre illimité d'appels entrants et sortants
- Nombre illimité de communications simultanées pour chaque numéro d'appel
- Identification des appels sortants avec numéro d'un autre opérateur configurable
- Numéros d'appel de toutes les régions suisses disponibles
- Portage complet de numéros d'appel ou bloc de numéros d'appel
- Facture collective mensuelle avec détails de tous les numéros d'appel (CDR)
- Support téléphonique lu-ve de 08:30 – 19:00

Peoplefone se garde le droit de ne pas router tous les numéros premium dans tous les pays.

3. Appels d'urgence

Pour des raisons techniques, l'accès aux centrales d'alarme (p. ex. la police, les pompiers ou les services d'ambulance) n'est garanti que pour les appels internet lancés depuis le lieu fixé dans le contrat d'abonnement. Il en va de même pour la localisation de l'emplacement de l'appelant par les centrales d'alarme. Pour ces différentes raisons, les appels d'urgence peuvent donc être routés sur la mauvaise centrale ou alors la localisation de l'emplacement de l'appelant peut être mal identifiée.

Si vous n'indiquez aucun code postal ou si la localisation est à l'étranger, l'appel n'est pas passé ou il est passé à un centre d'appels d'urgence principal. Si vous utilisez votre compte peoplefone dans une autre localisation que celle indiquée dans le compte utilisateur, nous vous recommandons d'utiliser un raccordement fixe ou un téléphone mobile pour des appels à des numéros d'appel d'urgence.

Par votre signature, vous acceptez les risques existants en cas d'utilisation nomade du service peoplefone en cas d'urgence.

4. Responsabilités de peoplefone

Peoplefone répond envers le client d'une exécution diligente de ses prestations. Peoplefone ne garantit pas l'absence de pannes de fonctionnement ou d'interruptions, la disponibilité permanente et sans interruption des services, ni les temps ou capacités de transmission. Peoplefone se réserve le droit d'interrompre ses services pour des travaux d'entretien. Peoplefone n'est pas responsable pour les dommages causés par le « hacking » et « spamming » chez les clients. (Article 7, conditions générales).

En aucun cas, peoplefone n'est responsable des dommages subséquents, de la perte de gain et de la perte de données. Cette clause s'applique également aux directeurs et employés de peoplefone.

5. Responsabilités du client

Le client est responsable de la conformité au droit et au contrat de l'utilisation des services de peoplefone. Il répond de toute utilisation abusive des services de peoplefone à des fins diffamatoires, racistes ou allant contre la loi et les mœurs. Il répond également à toute infraction aux lois protégeant les bases de données, les marques et les patentes.

Le client supporte les risques de coûts liés à toute utilisation des services. Le client a le devoir de prendre toutes les mesures afin de limiter les risques d'accès par des tiers non désirés aux informations de facturation et autres données sensibles.

6. Durée et résiliation

Le contrat entre en vigueur à la signature des deux parties et reste valable pour une période indéterminée. Il peut être résilié en respectant un délai de 3 mois à la fin du mois. Une résiliation anticipée est possible dans les cas suivants:

- indisponibilité totale et durable de la prestation contractuelle
- retard de paiement par le client engendrant l'interruption des prestations
- comportement illicite, inadéquat ou abusif du client
- non-respect des conditions générales.

7. Confidentialité, droit applicable et for juridique

Chaque partie se doit de garder en toute confidentialité toutes les informations et arrangements qui découlent de ce contrat. Pour toute contestation ayant trait à l'exécution ou à l'interprétation du présent contrat, le droit suisse est applicable et le for juridique est la ville de Zurich.

Entreprise: _____	Peoplefone AG
Adresse: _____	Sternenstrasse 15
_____	8002 Zurich
Nom: _____	Beaud
Prénom: _____	Christophe
E-Mail : _____	Christophe.beaud@peoplefone.com
Téléphone: _____	+ 41 44 55 22 000
Date: _____	_____
Signature: _____	_____

Envoyez le contrat en deux exemplaires et une copie de registre du commerce à l'adresse de peoplefone ci-dessus ou par fax au numéro +41 43 243 09 57.

Appendice 1

Prix et conditions

Prix des prestations

Description du service	Frais uniques	Frais mensuels
Ligne(s) + compte peoplefone	CHF 0	CHF 0
Identification des appels sortants	CHF 0	CHF 0
Numéro suisses peoplefone		
- Numéro individuel	CHF 0	CHF 5.-
- Bloc 2-5 numéros	CHF 0	CHF 10.-
- Bloc 6-10 numéros	CHF 0	CHF 15.-
- Bloc 11-20 numéros	CHF 0	CHF 30.-
- Bloc 21-30 numéros	CHF 0	CHF 45.-
- Bloc 31-100 numéros	CHF 0	CHF 50.-
Portage complet de numéros suisses		
- Numéro individuel analogique	CHF 39.-	CHF 5.-
- Bloc 2-5 numéros ISDN (MSN)	CHF 69.-	CHF 10.-
- Bloc 6-10 numéros ISDN (MSN)	CHF 69.-	CHF 15.-
- Bloc 11-20 numéros DDI	CHF 380.-	CHF 30.-
- Bloc 21-30 numéros DDI	CHF 380.-	CHF 45.-
- Bloc 31-100 numéros DDI	CHF 380.-	CHF 50.-
Hotline téléphonique	CHF 0	CHF 0

Facturation

Au premier jour du mois, le client reçoit une facture détaillée des frais de communication du mois précédent par e-mail. Les tarifs par minute appliqués correspondent à ceux en ligne sur le site de peoplefone suisse (www.peoplefone.ch). La TVA est incluse dans les tarifs.

Conditions de paiement

Toutes les factures sont payables dans un délai de 20 jours calculés dès l'envoi de la facture par e-mail. Si le montant facturé n'est pas réglé au 30^{ème} jour, peoplefone se garde le droit d'interrompre ses service sans préavis.

Appendice 2

Garanties financières

Une caution de CHF _____ doit être déposée par le client dans un délai de 10 jours suivant la signature du contrat. Ce montant doit correspondre environ au trafic de deux mois afin de couvrir les services non encore facturés et non encore payés. Si le trafic augmente significativement, peoplefone se réserve le droit d'augmenter le montant de la caution.

Les coordonnées bancaires de peoplefone sont les suivantes:

Banque:	UBS, 3960 Sierre
En faveur de:	Peoplefone AG
Numéro de compte:	268-508120.01L
IBAN:	CH24 0026 8268 5081 2001 L
Swift Code:	UBSWCHZH80A